

La 7^e Gestionnaire de Très Petites Entreprises est ouverte à tous les étudiants désireux d'apprendre à créer et à gérer une très petite entreprise.

Elle est accessible aux élèves ayant obtenu le diplôme de 6^e en qualification professionnelle ou technique, tous secteurs confondus, ainsi qu'aux élèves ayant réussi une 6^e transition.

Les titulaires du CESS (réussite d'une 6^e Technique, 6^e Transition, ou d'une 7^e professionnelle) peuvent être dispensés des cours de formation commune (dérogation ministérielle).

Une 7e professionnelle "Gestionnaire de Très Petites Entreprises" a pour but:

- l'obtention du certificat de connaissance de gestion légalement indispensable pour démarrer une activité professionnelle indépendante,
- l'obtention du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS),
- l'obtention d'un certificat de qualification de 7e année (CQ7).



LA 7E GESTIONNAIRE DE TRÈS PETITES ENTREPRISES PERMET L'ACCÈS À:

• **Des études supérieures**

Le diplôme obtenu en fin de 7e donne accès à toutes les études supérieures de type court.

Pour plus de renseignements, nous vous conseillons de consulter le site du CEDIEP qui vous donne un aperçu plus complet de toutes les possibilités offertes.

<http://www.cediep.be>



• **Des formations en promotion sociale**

Informatique – comptabilité – langues ...

• **Au monde du travail**

Grâce aux connaissances informatiques et comptables, l'étudiant peut postuler à un emploi de bureau.

Grâce au certificat de gestion, il peut s'installer comme indépendant.



Transition Technique
Technique Qualification
Professionnel



**7e Qualification professionnelle
GESTIONNAIRE DE TRES
PETITES ENTREPRISES**

Rue Saint-Roch 7
6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE
084 32 01 50

stroch.marche@sec.cfwb.be
enseignementlibremarche.be

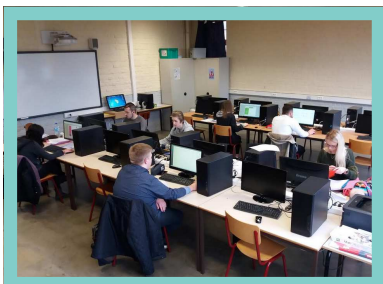
Facebook: Institut Saint-Roch Marche-en-Famenne



La grille horaire s'articule autour du profil de formation visant l'acquisition des compétences parmi lesquelles figurent:

- le respect des législations professionnelles spécifiques à l'activité indépendante,
- la construction du plan financier,
- la gestion commerciale,
- la gestion comptable et financière de l'entreprise,
- la gestion des ressources humaines.

FORMATION COMMUNE	7 ^e
Education physique	2
Français	4
Religion	2
Formation scientifique	2
Formation sociale et éco	2
GESTIONNAIRE DE TRES PETITES ENTREPRISES	
Comptabilité et informatique de gestion	10
Gestion commerciale - Législation	8
TOTAUX	30



Le **Gestionnaire de Très Petites Entreprises** doit être capable à l'issue de sa formation de:

- localiser son activité indépendante par une étude de marché;
- définir une politique commerciale;
- assurer les contacts fournisseurs et clients dans le processus achat-vente.
- assurer la gestion des ressources humaines
- recruter et former ses collaborateurs;
- communiquer, animer des réunions, gérer des conflits;
- expliquer et faire appliquer les règles d'ergonomie, hygiène, sécurité et protection de l'environnement (en fonction du métier).
- assurer la gestion financière et comptable de l'entreprise.

Concrètement, dans ses **cours d'options**, il apprendra à:

- maîtriser les fonctions de base des logiciels de bureautique et de gestion;
- rédiger et classer les documents commerciaux;
- gérer les stocks;
- enregistrer manuellement les documents commerciaux;
- encoder (comptabilité simplifiée);
- comprendre et encoder sa déclaration d'impôts;
- lire et comprendre le bilan et le compte de résultats (comptabilité en partie double);
- analyser les frais: calculer un prix de revient, ...
- comprendre son plan financier, ...

STAGES

Durant cette 7^e année, par le biais de nombreuses journées de stage (9 semaines), les étudiants peuvent acquérir une connaissance concrète de la vie professionnelle.

Le stage se déroulera dans une PME, un commerce, ... et amène l'élève à "pratiquer" la théorie vue au cours.

Il peut ainsi véritablement tester son goût pour le monde de l'entreprise.

TRAVAUX DE FIN D'ETUDES

A l'issue de la 7^e GTPE, 2 travaux sont demandés.

- TFE: celui-ci permet la mise en œuvre des compétences acquises dans les cours généraux (français, sciences et techno, ...) L'élève choisit un sujet qui lui tient à coeur et est supervisé durant l'année par un professeur spécifique.
- Un travail de création de projet d'entreprise: l'élève réfléchit et analyse les possibilités de création d'entreprise dans le secteur choisi: les législations civiles, commerciales et professionnelles spécifiques à l'activité choisie, les démarches légales à entreprendre. Ces travaux sont présentés en fin d'année devant un jury issu du monde professionnel.

Quelques sujets de "Création de projet d'entreprise"

- ⇒ Les locations immobilières touristiques
- ⇒ Devenir indépendant en menuiserie
- ⇒ Etre indépendant complémentaire en électricité-chauffagiste
- ⇒ Ouvrir un magasin de jouets
- ⇒ Entrepreneur parcs et jardins